

INTERVIEW D'ANGÉLIQUE DELAHAYE

« Il est urgent de réformer le droit de la concurrence »

🕒 08.06.16



L'eurodéputée (Les Républicains-PPE) et agricultrice a présenté le 6 juin, à la commission agricole du Parlement européen (Comagri), un rapport sur les outils de la Pac permettant de réduire la volatilité des prix sur les marchés agricoles.

Avez-vous été mandatée pour travailler sur la volatilité des prix ?

Non, c'est un rapport lancé à mon initiative. Précédemment, j'avais proposé un rapport sur les conséquences des politiques extérieures sur la Pac. Le résultat aurait pu être fort mais risquait d'être dilué dans les propositions de la commission du commerce international ou de la DG Concurrence. Alors, je l'ai retiré. Je l'ai pris sous un autre angle, celui des conséquences induites de ces politiques sur la volatilité des prix.

Comment votre rapport (1) a-t-il été accueilli par les eurodéputés ?

Il était attendu. Malheureusement, il a fait l'objet d'attaques franco-françaises de la part du Front national qui a ramené le débat à une problématique de crise et de Pac. Mais ce n'est pas l'objet de ce rapport. J'ai voulu proposer des outils de gestion de la volatilité des prix pour assurer un revenu aux agriculteurs. Car l'amplitude des prix à la baisse et à la hausse crée une incertitude sur le revenu.

Vous recommandez de renforcer la capacité d'organisation des agriculteurs. Comment ?

En ne s'arrêtant pas à la vision d'aujourd'hui des coopératives et d'organisations des producteurs. Il faut que tous les agriculteurs soient associés à une gestion de marchés. L'organisation en interprofession favorise un climat de dialogue entre les différents acteurs et permet des actions communes. Mais les associations de producteurs indépendants doivent aussi pouvoir gérer le marché ou au moins diffuser des informations. Il ne faut pas qu'un acteur qui n'ait pas une visibilité suffisante du marché fasse des offres de prix déconnectées qui entraînent les prix à la baisse. C'est pourquoi je recommande aussi la création d'observatoires des prix agricoles européens pour les différents secteurs agricoles. Il faut tenir compte des interactions entre les marchés.

Vous proposez donc une réforme du droit de la concurrence ?

Oui, mais simplement en permettant aux exploitants d'accéder à une concertation commerciale, à une compréhension collective du marché. Je n'imagine pas créer un système d'ententes avec des prix directeurs, car les produits agricoles ne sont pas stockables ou pas longtemps, puis l'offre et la demande sont aléatoires. En revanche, il faut prendre en compte les spécificités des produits agricoles. Le droit de la concurrence a été créé pour les produits manufacturés. Il faut mettre en place une exception agricole, sans déréguler, évidemment.

La DG Concurrence de la Commission ne sera-t-elle pas difficile à convaincre ?

Si, et il y a du boulot ! Cela va être compliqué car la DG Agriculture n'a pas la main et la DG Concurrence n'est pas sensible à ces questions. Ce n'est pas illusoire non plus d'obtenir une réforme. Regardez, le 6 juin au Parlement, nous avons obtenu des avancées sur les pratiques commerciales pour lesquelles la DG Concurrence n'était pas davantage sensible.

Vous recommandez également de développer l'assurance et les fonds mutuels. Pourquoi jugez-vous le dispositif actuel inadapté ?

Si l'on prend le fonds de mutualisation sanitaire, il sert uniquement pour les maladies de quarantaine. Ce n'est pas suffisant. Quant aux assurances, elles sont très peu utilisées car elles font parties des mesures optionnelles du deuxième pilier de la Pac. Il faut injecter de l'argent public si on veut que les agriculteurs puissent y aller.

Privilégiez-vous les fonds mutuels aux assurances ?

Non, il faut les deux. Surtout, il faut des outils de gestion des risques adaptés selon les filières car chacune est différente. Aujourd'hui, les assurances sont régionalisées. C'est un non-sens car le marché est le même où qu'on se trouve et même si on vend en local. Je pense qu'il faut déplacer ces dispositifs dans le premier pilier de la Pac. Avec un budget contraint, on doit aller vers moins d'aides directes et plus d'assurance. Bien que les dépenses liées à la gestion des risques aient augmenté par rapport aux fonds consacrés au dispositif de l'ancienne Pac, elles ne représentent encore que 0,4 % des dépenses de la Pac et moins de 2 % des dépenses du deuxième pilier.

Vos propositions visent-elles à préparer l'après 2020 ou peuvent-elles réorienter la Pac dès la réforme à mi-parcours ?

C'est plus réaliste pour 2020. On ne peut pas traiter ces sujets à chaud. Nous avons besoin d'une vraie réforme de la Pac. Ce qui ne nous exonère pas de prévoir des outils de gestion de crise en parallèle car les outils de gestion de la volatilité des prix ne sont pas suffisants quand on a un embargo russe, ou une fermeture des marchés chinois.

Propos recueillis par Arielle Delest

(1) Présenté lundi en Comagri, les groupes politiques ont jusqu'au 16 juin pour faire des propositions d'amendements. Puis ce sera la phase du compromis. Le vote en Comagri est prévu pour septembre puis en plénière en décembre.